



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	39	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent- Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien
Titulaires absents	19	Christine Berthé - Pascal Devars (de la délibération 2024-85 à 2024-97) Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Philippe Chotard - Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

**DELIBERATION N° 2024 / 85 (Code Nomenclature /753)**

**DATE : 15 AVRIL 2024**

**RAPPORTEUR : Didier Bazinet**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association des Professionnels de Santé de Ribérac-Verteillac.**

Deux infirmières de notre territoire sont engagées dans la mise en place et l'ouverture d'un Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI) -au Pôle Santé de Ribérac.

Pour rappel : les CMSI sont des relais entre la médecine et les urgences hospitalières. Si une situation médicale requiert un avis ou un geste technique urgent et que le médecin traitant n'est pas disponible ou n'est pas en mesure de l'assurer, le CMSI peut apporter une réponse appropriée. Dans le cas de Ribérac, des infirmières (sous la responsabilité d'un médecin) prennent en charge les "petites urgences". Les patients doivent cependant être orientés par les médecins généralistes ou le SAMU.

Afin d'aider au démarrage de cette nouvelle structure permettant d'élargir l'offre médicale sur notre territoire, il est proposé d'attribuer une subvention à l'Association des Professionnels de Santé de Ribérac-Verteillac qui supervise et garantit le bon fonctionnement du CMSI.

Vu l'avis favorable de la commission Santé lors de la réunion du 15 avril 2024 et des membres du bureau lors de la réunion du 30 mai 2024,

Considérant que le CMSI contribuera à élargir l'offre de soins médicaux du territoire et permettra une prise en charge plus rapide de certaines pathologies,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 5100 € à l'Association des Professionnels de Santé de Ribérac-Verteillac.

Elle sera inscrite au compte 65748 du Budget Primitif 2024.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 46**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 1**

Publié le 27 juin 2024

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribérais  
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance  
du 13 juin 2024  
Yves Mahaud**

Signé électroniquement le 25/06/2024 à 15:53  
par Didier BAZINET

